STATE OF NEW YORK | EXECUTIVE CHAMBER

ANDREW M. CUOMO | GOVERNOR

Pour publication immédiate : 27 septembre 2012

LE GOUVERNEUR DIVULGUE UN RAPPORT SUR LE PLAFOND SUR LES IMPÔTS FONCIERS APRÈS UNE PREMIÈRE ANNÉE COURONNÉE DE SUCCÈS

Le Gouverneur de l'État de New York M. Andrew M. Cuomo a divulgué aujourd'hui un rapport sur la première année du plafond sur les impôts fonciers de l'État. Le rapport a révélé que la première année du plafond a permis de maintenir la croissance moyenne des impôts fonciers à 2 % – 40 % de moins que la moyenne des dix années précédentes.

« La promesse d'un nouveau New York était basée sur une idée simple : rendre le gouvernement d'État à la population et aux contribuables de cet État, a déclaré le Gouverneur Cuomo. Durant des années, des dépenses incontrôlées ont fait augmenter les impôts fonciers de plus en plus, chassant les familles et les entreprises hors de l'État. New York n'avait aucun futur à titre de capitale foncière du pays, et l'an dernier, des gens de partout dans l'État se sont unis pour nous aider à mettre en place un plafond sur les impôts fonciers permettant aux collectivités de gérer leurs propres dépenses et prélèvements d'impôts. Un an plus tard, il est évident que le plafond sur l'impôt foncier a été un grand succès, permettant d'économiser l'argent durement gagné des familles de New York tout en apprenant aux gouvernements locaux à faire plus avec moins. »

Lorsque le Gouverneur est entré en fonction, les impôts fonciers étaient plus élevés dans l'État de New York que partout ailleurs au pays. Les impôts fonciers moyens payés par un propriétaire de maison (4090 $) étaient le double de la moyenne nationale ($2043), et lorsqu'ils étaient considérés comme un pourcentage de la valeur de la maison, treize des quinze comtés aux impôts les plus élevés du pays se trouvaient dans l'État de New York.

En reconnaissant que la croissance rapide des impôts fonciers déjà élevés alimentait la mauvaise réputation foncière de New York et chassait les familles et entreprises hors de l'État, le Gouverneur a présenté le premier plafond sur les impôts fonciers de l'État peu après son entrée en fonction. Il a été adopté par la Législature en juin 2011.

Le plafond limite les hausses d'impôts fonciers scolaires et locaux à 2 % par année ou suivant le taux d'inflation, selon le plus bas, avec quelques exemptions limitées. Prudemment établi selon les leçons apprises d'autres États, le plafond permet aux citoyens d'examiner les impôts qu'ils doivent payer et de

contrôler les décisions concernant les dépenses et prélèvements d'impôts locaux.

Le rapport divulgué aujourd'hui révèle que parmi les 3077 gouvernements locaux et districts scolaires rapportant une proposition de prélèvements au cours de l'an dernier, 84 % ont rapporté des prélèvements en dessous du plafond. Voici d'autres points saillants du rapport :

- 642 sur 678 (95 %) des districts scolaires sont restés en dessous du plafond.
- 1944 sur 2399 (81 %) des gouvernements locaux ont rapporté que le prélèvement proposé était resté en dessous du plafond.

Le plafond a encouragé les conseils scolaires à proposer de plus faibles hausses d'impôt. Selon le rapport, 92,8 % des districts scolaires ont présenté aux électeurs des budgets égaux ou inférieurs aux hausses des prélèvements d'impôts sous le plafond. De ceux-ci, 99,2 % ont été approuvés par les électeurs lors du vote initial.

Le plafond a également fait augmenter la participation des électeurs et la communication entre ces derniers et les conseils scolaires. Cinquante-deux districts ont proposé des budgets excédant le plafond fiscal et exigeant une majorité qualifiée de 60 % pour être adoptés. Sur ces 52 districts, 33 ont adopté leur budget lors du premier vote et 18 autres ont reçu l'approbation pour voter à nouveau après la réduction des budgets proposés.

Les données recueillies pour le rapport montrent que les gouvernements locaux et les districts scolaires vont vers une croissance des impôts fonciers plus viables. Même les districts scolaires et les gouvernements locaux ayant choisi de dépasser le plafond ont proposé des prélèvements d'impôts inférieurs aux taux de hausse moyens des dernières décennies. Grâce à la participation du public dans le processus budgétaire, le plafond a encouragé les gouvernements locaux à explorer toutes les avenues en matière de réforme et d'efficacité avant d'augmenter les prélèvements locaux.

Le rapport complet est disponible
ici : http://www.governor.ny.gov/assets/documents/CappingPropertyTaxReport.pdf

###

Des informations supplémentaires sont disponibles sur www.governor.ny.gov
État de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418